

# Campagne pour une législation réglementant la mise sur le marché des nanoparticules

Une initiative de l'asbl

Groupe de Réflexion et d'Action Pour une Politique Ecologique

G r a p p e

asbl

## Nos choix de consommation sont autant de gestes politiques.

Trop souvent, hélas, nous avons perdu le contrôle de nos choix, faute d'information. Pourtant **la démocratie** se fonde, entre autres, **sur le droit à l'information et le droit de choisir l'orientation de la société** dans laquelle nous voulons vivre.

Sans cesse de nouveaux produits, matériaux, molécules sont mis sur le marché, souvent à notre insu et/ou sans que la moindre évaluation de leurs risques potentiels (en terme de santé publique et d'environnement) ait été menée. Ce qui compte d'abord, ce sont les possibilités économiques et le développement des marchés. On se souviendra ici de l'exemple de l'amiante.

## Aujourd'hui, les nanoparticules sont parmi nous.

Les atouts et les caractéristiques propres aux nanoparticules (le préfixe nano désigne un milliardième d'unité) sont par définition leurs dimensions infimes mais aussi leurs propriétés physiques et chimiques particulières qui les distinguent des particules classiques. Ainsi le nano-carbone est 100 fois plus résistant et 6 fois plus léger que l'acier, le nano-cuivre est élastique à température ambiante, le nano-argent est un puissant antibactérien... Ces propriétés ne pouvaient manquer de susciter les espoirs les plus fous.

## MAIS, les signaux d'alerte se multiplient :

- dans l'environnement la toxicité des particules semble corrélée à la taille ; en d'autres termes, plus les particules sont petites, plus elles sont potentiellement toxiques ;
- les nanomatériaux peuvent affecter le comportement biologiques aux niveaux cellulaire, subcellulaire et protéinique (certains traversent aisément l'organisme, se déposent dans les organes cibles, pénètrent les membranes cellulaires... et peuvent déclencher des réactions néfastes) ;
- ils peuvent traverser les barrières biologiques, en particulier la barrière hémato-encéphalique protégeant le cerveau et l'enveloppe nucléaire séquestrant le génome... ;
- ils perturbent le fonctionnement cellulaire entraînant des phénomènes de stress oxydant impliqués dans de nombreuses pathologies (athérosclérose, diabète, maladies neuro-dégénératives, cancer,...) et dans les processus de vieillissement ;
- les mécanismes d'élimination de l'organisme humain ne sont pas aussi efficaces que pour les nanoparticules que pour des particules plus grosses,...
- ces nanoparticules se retrouveront en fin de vie dans l'environnement et constitueront une nouvelle classe de polluants non biodégradables. (pollution de l'air, des sols, des eaux).

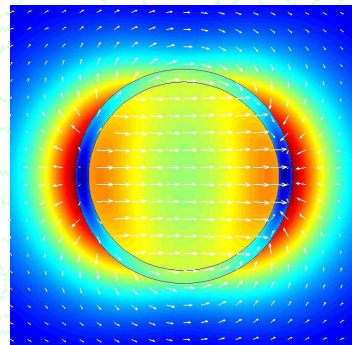
# Campagne pour une législation réglementant la mise sur le marché des nanoparticules

**Aujourd'hui, on retrouve des nanoparticules dans certains produits cosmétiques** (ainsi le dioxyde de titane largement utilisé comme agent protecteur anti-UV : produits de protection solaire, notamment pour les enfants) **et d'hygiène du corps, dans certains textiles vestimentaires par ex. chaussettes, vêtements de sport** (ainsi les nanoparticules d'argent, bactéricides puissantes, introduites dans les fibres pour éviter les problèmes de dégradation liés aux micro-organismes), **dans des tissus à usage médical** (pansement avec recours aux nanoparticules d'argent) **et même dans le domaine de l'alimentation** (ainsi des nanoparticules de lycopène synthétique--colorant considéré comme inoffensif à l'état naturel--sont commercialisées en Europe par BASF et utilisées en toute légalité, comme additif comme si elles se comportaient de manière équivalente à celle de leur correspondant naturel : E160d).

A ce jour, on constate, tant au niveau européen qu'à celui des Etats, une absence totale de législation spécifique encadrant la mise sur le marché de nanoparticules et de produits en contenant.

**En conséquence, nous demandons un retrait programmé du marché des produits commercialisés à ce jour, et, dans l'immédiat, un étiquetage distinctif pour l'ensemble de ces produits.**

**Nous demandons par ailleurs l'adoption d'un moratoire sur la mise sur le marché de nouveaux produits manufacturés contenant des nanoparticules ou des nanomatériaux susceptibles d'être inhalés, ingérés ou absorbés par voie cutanée.**



Pour marquer votre adhésion à ces propositions, envoyez cette carte à l'adresse de GRAPPE asbl, 26 rue Basse Marcelle, 5000 Namur, qui se chargera de transmettre l'ensemble des cartes aux autorités compétentes.

Nom et prénom : .....

Adresse complète : .....

.....

Tél. : ..... Courriel : .....

Date : ..... Signature : .....